

éméra se transforme en Fondation

Sion, le 4 juin 2009: éméra, Association valaisanne pour la personne en situation de handicap, s'est transformée en «Fondation Emera». C'est ce qu'ont décidé ses membres réunis à l'IUKB à Bramois, à l'occasion de la 70^e Assemblée générale, suivie d'une Assemblée extraordinaire. Jean-Noël Rey, qui assurait jusqu'ici la présidence du comité de l'Association a été réélu à la présidence du nouveau Conseil de Fondation.

Nouvelle Fondation Emera

L'Association éméra est la seule organisation privée s'adressant à des personnes handicapées et couvrant l'ensemble du territoire du canton du Valais. Par son service social, elle sert des prestations d'aide et de conseil à toute personne handicapée, quels que soient l'origine et le type de handicap. Par ses autres services, elle offre des prestations d'hébergement et des prestations d'intégration socio-professionnelle à des personnes souffrant d'un handicap psychique.

Il y a 70 ans, l'Association a été créée afin d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap, de favoriser leur autonomie et leur participation à la vie sociale et de contribuer à la défense des intérêts des personnes handicapées et de leurs proches. Appelée AVHPM dès 1969, l'Association a changé de nom en 1999 pour devenir l'Association éméra.

Réunis hier en Assemblée extraordinaire, les membres présents ont accepté à l'unanimité de changer les statuts juridiques de l'Association éméra et de la transformer en une Fondation.

Cette nouvelle forme juridique est plus adaptée à la structure actuelle de l'institution. En effet, des 800 membres qu'elle avait à ses débuts, on n'en compte plus qu'une centaine aujourd'hui alors que le personnel, les budgets et les prestations se sont considérablement développés. On peut aujourd'hui comparer la Fondation Emera à une petite entreprise de dimension cantonale, avec un budget proche de 15 millions et plus de 140 collaboratrices et collaborateurs.

La transformation de l'Association en Fondation renforce la pérennité de la mission d'éméra, son image et sa crédibilité auprès du public. Placée sous l'autorité de surveillance cantonale, la Fondation offre davantage de sécurité concernant la planification à long terme de projets d'envergure, une indépendance et une stabilité accrues ainsi que des procédures de décision plus courtes.

Actuel président de l'Association, M. Jean-Noël Rey a été nommé président du nouveau Conseil de Fondation. Il est accompagné dans ses fonctions par M. Renato Bilgischer en tant que vice-président, Mmes Bernadette Stucky, Doris Schmidhalter-Näfen, Danielle Henriot-Gattoni, MM. René Blumenthal, Stéphane Faustinelli, Christian Favre, Jacques Cherix et Eric Bonvin comme membres.

Communiqué de presse

2000 personnes accompagnées chaque année

Lors de son Assemblée générale ordinaire, l'Association éméra a eu la satisfaction de clore l'année 2008 par un bilan fructueux ainsi que des résultats positifs. Cela a été possible grâce à une offre de prestations optimale et une bonne maîtrise des coûts.

1'980 personnes ont bénéficié des prestations du Service social et 723 nouveaux bénéficiaires ont été enregistrés durant l'année. Le nombre de personnes avec un handicap psychique est en nette progression et représente 41% de l'ensemble des bénéficiaires du service.

Le Service socio-professionnel accueille dans ses différents ateliers 156 personnes pour 48 postes de travail. Les activités vont du développement personnel à l'atelier de production, voire au soutien à l'emploi intégré en entreprise, nouvelle prestation qui a été expérimentée en 2008.

Le Service hébergement offre 87 places dans des structures intégrées à la cité (home et foyers). Son taux d'occupation a été en 2008 de 94.5 %. Le service a développé dans le Valais romand une nouvelle prestation, **le soutien socio-éducatif à domicile**. 19 personnes ont ainsi pu être accompagnées à leur domicile privé.

L'année 2008, année de changements

2008 a vu l'entrée en vigueur de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). De nouveaux contrats de prestations ont été passés avec l'Etat du Valais. L'introduction de la RPT a signifié la fin des subventions fédérales de l'OFAS, pour toutes les prestations d'hébergement et d'intégration socio-professionnelle.

Un rapprochement a été opéré entre les institutions fournissant des prestations aux personnes souffrant d'un handicap psychique (Miolaine, Chalet, CAAD et éméra). Une charte de collaboration a été signée par les présidents et une conférence des directeurs de ces institutions a été créée.

L'année 2008 a également vu l'entrée en vigueur de la 5^{ème} révision LAI. Les collaboratrices et collaborateurs de l'Association ont été très attentifs au maintien des prestations pour leurs clients. En parallèle, éméra étudie les modalités de réalisation d'un projet d'intégration des assurés de l'Office AI dans ses ateliers, en vue d'une réadaptation plus rapide sur le marché du travail.

Si l'année 2008 peut être qualifiée de bonne, les défis et projets qui attendent la nouvelle Fondation sont importants : réorganisation de son Service social, création de nouvelles places dans des homes ou encore le développement de places de travail en atelier.

Pour tous renseignements complémentaires :

Véronique Briguet, Responsable communication, Av. de la Gare 3, 1950 Sion, Tél. 027 329 24 86

Sion, le 4 juin 2009